



Ordonnance de télécom CRTC 2017-213

Version PDF

Ottawa, le 22 juin 2017

Société TELUS Communications – Approbation provisoire de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Société TELUS Communications	AMT 522 Tarif de services d'accès – Frais de refus de demande de service local (DSL)	31 mai 2017	30 juin 2017
Société TELUS Communications	AMT 625 (TCQ) Tarif de services d'accès – Frais de refus de demande de service local (DSL)	31 mai 2017	30 juin 2017
Société TELUS Communications	AMT 626 (TCQ) Tarif de services d'accès – Frais d'annulation d'exportation	31 mai 2017	30 juin 2017

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire générale